

Prévention des risques professionnels - DUERP

En tant que pilier essentiel de la gestion des risques professionnels en entreprise, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) revêt une importance capitale dans la prévention de ces risques. Il s'agira donc d'actualiser vos connaissances sur le cadre réglementaire de la prévention des risques professionnels et de vous familiariser avec le fonctionnement et l'utilisation du DUERP.

Cette formation permettra d'actualiser vos connaissances par rapport aux responsabilités du Comité Social et Économique (CSE), par rapport au cadre réglementaire de la prévention des risques professionnels.

Objectifs

1. Identifier le cadre réglementaire et les enjeux de la prévention des risques professionnels
2. Agir sur la prévention des risques professionnels

Public Visé

Secteur public et privé

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Connaître les attributions des instances des représentants du personnel en matière de santé au travail

Parcours pédagogique

- Enjeux de la prévention
- Différents acteurs et leurs contributions
- Composantes du risque professionnel
- Principes généraux de la prévention des risques professionnels
- Cotation et classement des risques professionnels
- Indicateurs des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Plan de prévention des risques professionnels
- Documents obligatoires : document unique et Papripact

Objectifs pédagogiques

- Définir les notions de protection et de prévention
- Découvrir l'organisation du code du travail
- Découvrir la partie réglementaire de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Situer l'importance et les enjeux de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Identifier la place des salariés et des instances SST dans la démarche de prévention
- Identifier les autres acteurs de la prévention et leur contribution
- Identifier les valeurs essentielles de la prévention
- Identifier les définitions du risque et du danger
- Reconnaitre les composantes du risque
- Identifier les principes et les étapes de l'évaluation des risques
- Utiliser les échelles de cotation des risques
- Identifier les points de vigilance de la prévention
- Formuler les écarts existants entre les pratiques de son entreprise et les valeurs essentielles de la prévention
- Découvrir la grille INRS d'évaluation SST en 10 critères
- Découvrir les indicateurs statistiques des accidents
- Rechercher les documents importants de l'entreprise
- Comprendre la différence entre travail prescrit / réel à partir d'un exercice
- Décrire la situation de travail selon la méthode ITAMAMI
- Analyser la situation de travail grâce à la méthode du QQCOQP
- Valider la démarche de la prévention dans son entreprise
- Établir un plan d'action de la section syndicale en matière de prévention des risques professionnels

IREFE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11750804075

Version : SAN001-20241014

IREFE 78 rue de Crimée 75019 Paris – Tél 01.42.03.05.05

www.irefe.com – contact@irefe.fr

Déclaration OF : 1175 080 40 75 / Agrément CSE économique 84 1511 / Agrément CSE SSCT 85 808



Méthodes mobilisées

Méthodes interactive, expositive, interrogative
Livret stagiaire

Qualification Intervenant(e)(s)

Animateur·trice de formation ou formateur·trice consultant·e, intervenant·e en prévention des risques professionnels

Méthodes d'évaluation

Évaluation diagnostique avant la formation
Évaluation formative tout au long de la formation
Évaluation sommative à la fin de la formation
Évaluation de satisfaction à la fin de la formation

Nature des travaux demandés

Questionnaire préalable

Modalités d'accessibilité handicap

Bâtiment ERP PMR - Contactez-nous pour nous indiquer vos besoins spécifiques

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectifs

8 à 16 personnes



Contactez-nous !

Stéphane BENOIT
Formateur consultant, responsable formation

Tél. : 0142038424
Mail : stephane.benoit@irefe.fr